



CANADA

TREATY SERIES 1961 No. 4 RECUEIL DES TRAITÉS

DEFENCE

Exchange of Notes between CANADA and the
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY

Bonn, April 18 and 20, 1961

Entered into force April 20, 1961

DÉFENSE

Échange de Notes entre le CANADA et la
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Bonn, 18 et 20 avril 1961

En vigueur le 20 avril 1961

ROGER DUHAMEL, F.R.S.C.
Queen's Printer and
Controller of Stationery

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c.
Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Papeterie

Ottawa, 1963

Price-Prix: 25 cents

Cat. No.-N° E3-61/4

55069-9-1

43 208 528
b 163 7290
43 278 571
b 299 3788



EXCHANGE OF NOTES (April 18 and 20, 1961) BETWEEN CANADA AND THE
 FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY CONCERNING THE TRAINING OF
 STUDENT PILOTS OF THE GERMAN AIR FORCE BY AN ADVISORY
 GROUP OF THE ROYAL CANADIAN AIR FORCE IN THE
 FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY.

(Translation)

I

The Minister of Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany to the
 Ambassador of Canada

BONN, April 18, 1961.

EXCELLENCY:

I have the honour to refer to the exchange of Notes of March 22 and March 27, 1958, between the Foreign Ministry and the Canadian Embassy, which constituted an agreement between our two Governments concerning the training of student pilots of the German Air Force by an Advisory Group of the Royal Canadian Air Force in the Federal Republic. The activities of this RCAF Advisory Group were extended to March 31, 1961, in our exchange of Notes of August 10, 1960.

The Federal Republic of Germany considers it desirable for military reasons that the activities of the RCAF Advisory Group be prolonged on a reduced scale until November 1, 1961. Flying and technical personnel of a total strength of eleven officers and men will be needed after March 31, 1961.

The costs arising from the prolongation will be met from the funds credited to the Government of the Federal Republic by the Government of Canada because part of the total of 360 student pilots to be trained were not trained in Canada, as was earlier envisaged, but in the Federal Republic.

The conditions under which the RCAF Advisory Group will continue to operate in the Federal Republic will be the same as those contained in the Foreign Office's Note of March 22, 1958.

If this arrangement is acceptable to the Canadian Government, I have the honour to propose that this Note and your reply constitute an agreement between our two Governments to take effect from April 1, 1961.

BRENTANO

His Excellency,
 The Ambassador of Canada,
 Bonn.

1961. APRIL 20

II

ÉCHANGE DE NOTES (18 ET 20 AVRIL 1961) ENTRE LE CANADA ET LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE CONCERNANT LA FORMATION D'ÉLÈVES-PILOTES DE L'AVIATION ALLEMANDE PAR UN GROUPE CONSULTATIF DE L'AVIATION ROYALE DU CANADA DANS LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE.

(Traduction)

I

Le Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne à l'Ambassadeur du Canada

BONN, le 18 avril 1961.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à l'Échange de notes entre le Ministère des Affaires étrangères et l'Ambassade du Canada, en date des 22 et 27 mars 1958, qui constituait un accord entre nos deux Gouvernements au sujet de la formation d'élèves-pilotes de l'Aviation allemande par un Groupe consultatif de l'Aviation royale du Canada dans la République fédérale. Notre Échange de notes du 10 août 1960 avait prolongé jusqu'au 31 mars 1961 l'activité de ce Groupe consultatif de l'Aviation royale du Canada.

La République fédérale d'Allemagne estime souhaitable, pour des raisons d'ordre militaire, que l'activité du Groupe consultatif de l'Aviation royale canadienne soit prolongée, sur une moindre échelle, jusqu'au 1^{er} novembre 1961. L'effectif volant et technique requis après le 31 mars 1961 sera de onze hommes au total, y compris les officiers.

Les frais entraînés par cette prolongation seront acquittés sur les fonds crédités au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne par le Gouvernement canadien du fait qu'une partie des 360 élèves-pilotes qui devaient être formés ne l'ont pas été au Canada, ainsi qu'on l'avait d'abord prévu, mais dans la République fédérale.

Les conditions dans lesquelles le Groupe consultatif de l'ARC poursuivra son activité dans la République fédérale seront les mêmes que celles qu'avait énoncées la Note du 22 mars 1958 du Ministère des Affaires étrangères.

Si le Gouvernement canadien agréé les dispositions ci-dessus, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et votre réponse constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 1961.

BRENTANO

II

The Chargé d'Affaires a.i. of the Canadian Embassy to the Minister of Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany.

CANADIAN EMBASSY

Bonn, April 20, 1961.

EXCELLENCY,

I have the honour to refer to your Note of April 18 proposing a prolongation on a reduced scale of the activities in the Federal Republic of the Advisory Group of the Royal Canadian Air Force until November 1, 1961. The proposals contained in your Note are acceptable to the Government of Canada and it is agreed that your Note and this reply shall constitute an agreement between our two Governments on this subject, which shall enter into force on April 1, 1961.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

F. G. HOOTON
Chargé d'affaires a.i.

His Excellency Dr. Heinrich von Brentano,
Minister of Foreign Affairs,
Bonn.

BRENTANO

II

Le Chargé d'affaires a.i. de l'Ambassade du Canada au Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

AMBASSADE DU CANADA

BONN, le 20 avril 1961.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 18 avril proposant la prolongation jusqu'au 1^{er} novembre 1961, sur une moindre échelle, de l'activité dans la République fédérale du Groupe consultatif de l'Aviation royale du Canada. Les propositions énoncées dans votre Note agréent au Gouvernement canadien. Votre Note et la présente réponse constitueront par conséquent à ce sujet un accord entre nos deux Gouvernements, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 1961.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Le Chargé d'affaires a.i. de l'Ambassade du Canada,

F. G. HOOTON

Son Excellence

Monsieur Heinrich von Brentano
Ministre des Affaires étrangères
Bonn.

II

Le Chargé d'affaires a.i. de l'Ambassade du Canada au Ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

AMBASSADE DU CANADA

Bonn, le 20 avril 1961.

1961, 02 April Bonn

EXCELLENCE,

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 18 avril proposant la prolongation jusqu'au 1^{er} novembre 1961 sur une moindre échelle de l'activité dans la République fédérale de l'Aviation royale du Canada. Les propositions énoncées dans votre Note seront au Gouvernement canadien. Votre Note et la présente réponse constitueront par conséquent à ce sujet un accord entre nos deux Gouvernements, qui est en vigueur le 1^{er} avril 1961. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma

très haute considération.

Le Chargé d'affaires a.i. de l'Ambassade du Canada,

F. G. HOOTON

Son Excellence
Monsieur Heinrich von Brentano
Ministre des Affaires étrangères
Bonn.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20091803 8

111 000 011